



Fiche tarifaire

Toutes taxes, contribution et frais inclus

Legal Village Family pour les particuliers



Mobilité

— Legal Village Family Auto Full



98,21 €



157,72 €



Tous les véhicules du ménage
226,96 €



71,41 €



59,51 €

Vie Privée et Habitation

— Nos produits qui couvrent votre vie privée et votre habitation
avec ou sans garantie Protection Juridique Auto Full

| | Avec AUTO FULL | | | |
|--|--------------------------|----------|----------|----------------------------------|
| FRACTIONNEMENT MENSUEL GRATUIT AVEC DOMICILIATION ET PAS DE FRAIS DE QUITTANCE | | | | |
| | Sans véhicule | | | Tous les véhicules du ménage |
| Vie privée et habitation Fix | <i>non commercialisé</i> | 172,39 € | 228,48 € | 318,92 € |
| Flex Tax Advantage* | 270,67 € | 340,15 € | 388,15 € | 468,11 € |
| Full Tax Advantage* | 509,93 € | 571,19 € | 614,80 € | 703,38 € |

* **avantage fiscal loi du 22/04/2019** Legal Village Family Flex Tax Advantage ou Legal Village Family Full Tax Advantage d'AXA Belgium : une solution win-win qui vous protège contre différents conflits et vous permet de réduire vos impôts avec un maximum de 128 euros/an et dépend de votre situation personnelle. Ces produits répondent aux conditions minimales de la loi du 22 AVRIL 2019 visant à rendre l'assurance protection juridique plus accessible.

Avantages des polices combinées

Si vous souscrivez une des combinaisons présentées avec 1 ou plusieurs véhicules, les véhicules ci-dessous qui vous appartiennent ou à vos proches sont également considérés comme véhicules assurés :

- les deux roues avec ou sans moteur, quads et trikes
- les remorques/caravanes non résidentielles
- les véhicules automoteurs destinés à des personnes moins valides dont la vitesse maximum est inférieure ou égale à 25km/h
- maximum 3 oldtimers (plaque O) pour autant qu'ils nous aient été signalés lors de la souscription de la police et lors de toute modification des véhicules assurés.

| Fractionnement | Mensuel gratuit avec domiciliation | Trimestriel 6% | Semestriel 3% |
|----------------|------------------------------------|------------------|---------------------------|
| Taxes | Auto : 16,75% | Non Auto : 9,25% | Pas de frais de quittance |

Document non contractuel. Seules les conditions générales et particulières sont applicables. Chaque garantie prévoit un plafond d'intervention maximum. Pour certaines d'entre elles, il existe un délai d'attente et/ou un seuil d'intervention. Des exclusions sont également d'application (le fait intentionnel, le paiement des amendes, ...). Dans les fiches produit et les conditions générales vous trouverez toutes les informations utiles. N'hésitez pas de consulter ces documents avant de souscrire le produit et faire appel à votre courtier en assurances pour obtenir plus d'informations ou demander une offre. Ces documents sont disponibles chez le courtier ou dans notre site web www.legalvillage.be. Les assurances protection juridique Legal Village ont été développées par AXA Belgium, compagnie d'assurance belge, et est soumis au droit belge. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec la possibilité de reconduction tacite. Vous n'êtes pas satisfait ? Envoyer un e-mail à compliance@legalvillage.be. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman-insurance.be).

Legal Village est la marque protection juridique d'AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) Siège social : Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles
• Tél. : 02 678 61 11 • Internet : www.axa.be • N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles